

CFE Navignion de représentant du personnel

82 B 110 90

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES SALAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE

Date du scrutin : 11/03/93
Raison sociale de l'entreprise : Société Nationale de Radiodiffusion
Siège social : 16, rue de la République, Paris 16
Activité principale de l'entreprise : RADIO DIFFUSION
A.P.E. : 8001
S.I.R.E.N. : 826 094 474

Listes des filiales dont les salariés sont appelés à participer à l'élection :

Référence aux dispositions législatives qui assujettissent l'entreprise :

1 de l'article 1^{er} : Article 4 : ☐ Article 5 : ☐
2 de l'article 1^{er} : Article 5 : ☐ Article 6 : ☐
3 de l'article 1^{er} : Article 4 : ☒ Article 5 : ☐ Article 6 : ☐
4 de l'article 1^{er} : Article 6 : ☐
5 de l'article 1^{er} : Article 6 : ☐
(Art. de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.)

Election des représentants des salariés :

— en vue de la première mise en place du nouveau conseil : ☐
— en vue du renouvellement normal du conseil : ☒
— en vue d'un renouvellement du conseil consécutif à un franchissement des seuils d'effectifs de l'entreprise : ☐
— en vue d'un renouvellement du conseil consécutif à une révocation collective de ses membres : ☐
Election partielle : ☐

	CADRES	AUTRES salariés	TOTAL
A. — Nombre d'électeurs inscrits ..	1496	2861	4357
B. — Nombre de votants ..	468	967	1435
C. — Nombre de bulletins blancs ou nuls ..	17	40	57
D. — Nombre de suffrages valablement exprimés ..	451	927	1378

de COMMERCE de PARIS
N° de dépôt : 16 SEP 1993

E. — Nombre de sièges à pourvoir : 2
F. — Quotient électoral (F = D / E) : 689
G. — Nombre de listes présentées : 3
H. — Nombre de candidats sur chaque liste : 3

INTITULE des listes et noms et prénoms des candidats de chaque liste.	NOMBRE DE BULLETINS valablement recueillis par chaque liste.		SIÈGE RESERVE			AUTRES SIÈGES				
	Cadres.	Autres salariés.	Total.	Moyenne de liste : $V1 = \frac{H}{T1}$	Nombre de raturs exprimées par les électeurs cadres	Cadre élu (porter la mention élu et, lorsqu'il s'agit d'un salarié d'une filiale, la raison sociale de celle-ci).	Nombre de voix des électeurs cadres recueillis par chaque candidat.	Total des voix des électeurs cadres et des autres recueillis par les candidats de chaque liste. T2	Moyenne de liste : $V2 = \frac{H}{T2}$	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient électoral : $K = \frac{F}{V2}$
CFDT : M. ROSAY P. CHAUVENET M. LEGEND	215	423	638	214,66	1	Elu	637	1912	637,33	0
F.O. SIAFO, C.G.C., C.F.T.C., U.P.A.R., F.O.D., BROCARD J.L. LAFLÈVE D. SADOUD	160	198	358	160	2		358	1074	358	0
S.G.T. : R. MARECHAND H. LEGRAND M. JOURD'HAIN	75	306	382	75	2		382	1141	380,33	0

Signature des membres du bureau :

SHAFERSON
Gardou



Cachet de l'entreprise :

Certificat conforme à l'origine

Président-Directeur Général

Jean MAHEU